

Affaires courantes

chasse dans l'archipel Arctique en 1926 et il a déclaré que les terrains de chasse devaient être préservés par les Esquimaux, les Inuit. Divers rajouts ont été faits à la réserve jusqu'en 1945, année où plus de 1,3 million de milles carrés ont été réservés sur toute l'étendue de l'archipel Arctique et une grande partie du reste des Territoires du Nord-Ouest. Pour donner encore plus de solidité à la revendication de souveraineté, le gouvernement a réinstallé des Inuit du nord du Québec dans l'archipel Arctique vers le milieu des années 50.

Ces affirmations sont tirées du document d'un ministre fédéral qui avait le même genre de ressources pour examiner les questions. Des autochtones qui ont comparu devant nous en mars 1990 ont fait les mêmes assertions.

Ces gens-là demandent qu'on leur fasse publiquement des excuses. L'expert-conseil dont les services ont été fournis à la Makivik Corporation est l'un des trois experts proposés; les deux autres ont été jugés inacceptables. Je ne crois pas que les Inuit aient pu vraiment choisir l'expert-conseil indépendant.

Durant les années 1953, 1955 et 1957, quelque 17 familles ont été déplacées par le gouvernement fédéral d'Inukjuak, Port Harrison, au Québec, à Resolute Bay et Grise Fjord, dans l'Extrême-Arctique. Selon le gouvernement fédéral, cette transplantation visait principalement à réduire la chasse à Inukjuak. Je ne comprends pas pourquoi, au nom d'expédients politiques ou à ses propres fins égoïstes, le gouvernement exploite toujours les autochtones en les transplantant ou en tirant parti du fait qu'ils occupent un certain territoire ou peuvent être amenés à le faire, ou encore peuvent servir à faire valoir un point quelconque.

Prenez, par exemple, la Commission Spicer qui vient tout juste de faire une rapide incursion dans l'Arctique, sous prétexte d'aller où tout a commencé. Ma foi, je crois que c'est vraiment faire preuve d'opportunisme politique. Si l'on veut reconnaître le caractère des autochtones et leur statut de première nation, qu'on le signale dans la Constitution! Qu'on reconnaisse la contribution que ces gens-là ont apportée au Canada et cela, en appuyant la création d'une caisse patrimoniale de dix millions de dollars, comme le recommande la Makavik Corporation. Le gouvernement ne pourrait pas mieux investir dix millions de dollars dans la cause inuit. En effet, en dépit des conditions les plus pénibles et du fait que les territoires ne sont pas encore une province, puisqu'ils relèvent du gouvernement fédéral, les Inuit ont réussi à préserver

leur langue, l'une des trois seules sur 53 à avoir survécu. Avec le cri et l'ojibway, l'inuktituk est encore bien vivant.

• (1210)

Pourquoi? Est-ce parce que le gouvernement a injecté des millions de dollars dans la préservation de ces langues? Pas vraiment. C'est grâce à la persévérance et à l'aptitude à survivre fondamentales de ces gens-là. Ils ont survécu dans les conditions les plus dures. Ils ont été marginalisés sur le plan économique à la suite de tentatives pour alléger les pressions exercées sur les ressources, pressions liées à la chasse et au piégeage qui sont des activités traditionnelles dans cette région. Ces gens ont vécu le déclin de leur industrie du phoque. Mais ils survivent toujours.

Et que disent-ils au reste du Canada? Ils lui demandent de les écouter. Ils lui disent qu'ils ont souffert et qu'ils veulent être indemnisés. Ils demandent 10 millions de dollars pour les aider à se définir, et à faire connaître leur histoire, leur langue et leur patrimoine.

Ce sont eux qui ont assuré la survie de ces langues autochtones. Ce sont eux qui sont demeurés dans les territoires du Nord, car Nunavuk fait partie, somme toute, de l'Extrême-Arctique. Ils se sont taillé eux-mêmes une place au Canada et aucun autre Canadien n'oserait revivre pareille expérience. Ils ont été très braves et très généreux en offrant l'hospitalité à ceux qui sont venus chez eux.

On se demande maintenant pourquoi ils ont attendu si longtemps avant d'agir. Pourquoi avoir attendu 37 ans? Pourquoi revenir maintenant demander à être dédommages? Lorsqu'on a subi la mentalité des colonisateurs, qu'on s'est fait dépouiller légalement, quand on a vécu sous des gouvernements abusifs qui vous disent que c'est ainsi que les choses doivent se passer et pas autrement, il faut alors 37 ans pour avoir et le cran et l'esprit de solidarité nécessaires pour défendre sa cause.

La Makivik Corporation a présenté des arguments fort bien étayés. Elle a décrit de façon très convaincante la cause du peuple inuit.

Je ne comprenais pas, il y a trois ou quatre jours, quand j'ai entendu le sous-ministre adjoint des Affaires indiennes et du Nord canadien parler de la réinstallation comme moyen de protéger l'Arctique ou d'asseoir la souveraineté canadienne dans l'Extrême-Arctique. J'ai trouvé très blessant que M. Van Loon, sous-ministre adjoint, réfute et nie toute déclaration des Inuit et aille même jusqu'à dire qu'ils mentent lorsqu'ils parlent de ce qu'ils